

9 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2008

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs 2008.

10 - CONVENTION RELATIVE À LA RESTAURATION DES PERSONNELS RÉMUNÉRÉS PAR L'ÉDUCATION NATIONALE

L'Éducation Nationale attribue à son personnel une subvention unitaire par repas déduite sur le prix des tickets de cantine vendus par la Ville.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec l'Inspection Académique de l'Indre, afin de fixer les conditions de mise en œuvre de ces dispositions. La convention prend effet au 1^{er} décembre 2008, pour une durée d'une année.

11 - CONVENTION D'UTILISATION DU STADE GEORGES BIRER AVEC LA RÉGION

La Région a récemment réhabilité le stade Georges Birer (terrain de la Sénatorerie).

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer et à faire appliquer une convention qui précise les conditions d'utilisation du site ainsi que les charges de la Ville et de la Région.

12 - AVANCE DE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION SPORTIVE CASTELROUSSINE

L'association Indre Vélo Passion cumule des difficultés financières passagères et souhaite poursuivre ses activités d'école de cyclisme pour les jeunes castelroussins.

Le Conseil Municipal lui attribue une avance sur la subvention de fonctionnement 2009 d'un montant de 1 000 €.

13 - CONSEIL DE MAISON DE LA MAISON DE QUARTIER "EST" - APPROBATION DU RÉGLEMENT DU CONSEIL DE MAISON ET DÉSIGNATION DE 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal valide le règlement du conseil de maison et désigne M. Régis TELLIER et M. Arnaud CLEMENT comme représentants de la municipalité dans cette instance.

14 - DON D'UNE COLLECTION DE LIVRES SCOLAIRES AUX ARCHIVES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal accepte le don fait par Monsieur Noël HEARD d'une collection de 700 livres scolaires de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XX^e siècle (1773 à 1970).

15 - ACCEPTATION D'UN DON DE MADAME MARIE-FRANÇOISE LAFOND

Le Conseil Municipal accepte le don fait par Madame Marie-Françoise LAFOND d'une gouache représentant son père Jean-Marie LAFOND, dans l'atelier du relieur castelroussin Ernest LIMONDIN.

16 - RESTAURATION DE DOCUMENTS DES ARCHIVES MUNICIPALES - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Pour préserver l'intégrité et la bonne conservation des collections des archives municipales, le Conseil Municipal accepte la restauration de registres et de documents qui lui est proposée, approuve le plan de financement et autorise M. le Maire à solliciter du Département et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre des subventions aussi élevées que possible.

17 - NUMÉRISATION DE DOCUMENTS DES FONDS DES ARCHIVES MUNICIPALES - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement qui lui est proposé pour 2009 et autorise M. Le Maire à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre la subvention prévue.

18 - EXPOSITIONS À LA GALERIE MARCEL DUCHAMP - DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'École Municipale des Beaux-Arts programme chaque année des expositions afin de faire découvrir les divers aspects de la création contemporaine à un large public.

Le budget prévisionnel du programme d'expositions s'élève à 15 604,80 euros.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre, le Conseil Régional et le Conseil Général des subventions aussi élevées que possible.

19 - RÉSIDENTE D'ARTISTE À L'ÉCOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 13 437,60 euros.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre, le Conseil Régional du Centre et le Conseil Général de l'Indre des subventions aussi élevées que possible.

20 - CONFÉRENCES, RENCONTRES ET PROGRAMMATION VIDÉO À L'ÉCOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le budget prévisionnel de ces événements s'élève à 6 345,00 euros.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre, le Conseil Régional du Centre et le Conseil Général de l'Indre des subventions aussi élevées que possible.

21 - LES MUSÉES DE CHÂTEAUROUX - PROGRAMMES 2009 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le budget prévisionnel des restaurations se monte à 20 000 euros ainsi que celui des acquisitions. Celui du programme de fonctionnement s'élève à 144 000 euros.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter auprès du Ministère de la Culture, du Conseil Régional, du Conseil Général ou de mécénat des subventions aussi élevées que possible et à signer les conventions correspondantes.

22 - BOUTIQUE DES MUSÉES - CRÉATION DE TARIFS

La Boutique souhaite compléter son stock et diversifier sa gamme de produits pour les fêtes de fin d'année en proposant des livres, des gravures et des reproductions encadrées à la vente.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs qui lui sont proposés.

23 - DÉNOMINATION DU CENTRE COMMERCIAL CANTRELLE

Le Conseil Municipal approuve la dénomination "Centre Commercial Cantrelle" pour le secteur compris entre l'avenue Charles de Gaulle, la rue Pierre Gaultier et le boulevard de Cluis.

24 - AMÉNAGEMENT D'UN LOTISSEMENT AU LIEU DIT "LE PRÉ NAUDIN" - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-MAUR

Le Conseil Municipal approuve la convention d'aménagement d'un lotissement au lieu dit "Le Pré Naudin" passée entre la commune de Saint-Maur et la Ville et autorise M. le Maire à la signer.

25 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES ALLÉE DE LA LIBÉRATION - AVIS APRÈS ENQUÊTE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au déclassement d'une partie de la parcelle n° BO 704, sise allée de la Libération, et d'une partie de l'allée de la Libération, en vue de leur cession à l'association « Foncière Logement » dans le cadre du Plan National de Renouvellement Urbain et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

26 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES RUE DE LA CATICHE - AVIS APRÈS ENQUÊTE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au déclassement des parcelles cadastrées AD n° 965 et n° 966, sises rue de la Catiche intégrées à tort dans le domaine public et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

27 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES RUE DE L'ABBÉ PAVIOT - AVIS APRÈS ENQUÊTE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au déclassement des parcelles cadastrées AC n° 262, n° 263, n° 195, n° 196 et n° 200, sises rue de l'Abbé Paviot, en vue de leur cession à l'association « Foncière Logement » et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

28 - CESSION DE L'ANCIEN PARKING RUE MONTAIGNE AU CENTRE DÉPARTEMENTAL LES GRANDS CHÊNES SAINT-DENIS EN VUE DE L'EXTENSION DE LA MAISON DE RETRAITE SITUÉE AVENUE ANDRÉ LE NÔTRE.

Le Conseil Municipal autorise la cession de l'ancien parking rue Montaigne, d'une contenance de 539 m², au prix de 34 000 € et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

29 - RUE RAIMU - CESSIION DE DÉLAISSÉ DE VOIRIE

Le Conseil Municipal autorise la cession des parcelles cadastrées section CZ n° 352 et n° 351 au prix de 10 €/ m², tous frais supplémentaires à la charge des acquéreurs et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

30 - PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (P.N.R.U.) SAINT-JEAN - CESSIION DE PARCELLES À LA SA HLM HABITAT 2036 RUE DU 11 NOVEMBRE/ ALLÉE EDOUARD BRANLY/ RUE EUGÈNE DELACROIX

Dans le cadre du P.N.R.U. à Saint-Jean, la SA HLM Habitat 2036 réalise des travaux d'aménagement des extérieurs des résidences Alexandrie, Varsovie, Salza, Danube et Vienne.

Le Conseil Municipal autorise la cession des parcelles cadastrées section BR 39, 494 et BM 765, 767, 175, et 679 à la SA HLM Habitat 2036, pour un euro et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

31 - PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (P.N.R.U.) SAINT-JEAN - CESSIION DE PARCELLES À LA SA HLM HABITAT 2036, ALLÉE DE LA LIBÉRATION

Le Conseil Municipal autorise la cession des parcelles sises allée de la Libération, cadastrées section BO n°s 756, 757, 761 et 763 à la SA HLM Habitat 2036 pour un euro et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

32 - PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (P.N.R.U.) SAINT-JEAN - CESSIION DE PARCELLES À LA FONCIÈRE LOGEMENT, ALLÉE DE LA LIBÉRATION

Le Conseil Municipal autorise la cession des parcelles sises allée de la Libération, cadastrées section BO n° 752 et n° 773 à la Foncière Logement pour un euro et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

33 - PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (P.N.R.U.) VAUGIRARD - CESSION DE PARCELLES À LA FONCIÈRE LOGEMENT

Le Conseil Municipal autorise la cession des parcelles cadastrées section AC n° 262, n° 263, n° 195, n° 196, n° 197, n° 198, n° 199 et n° 200 situées sur la commune de Châteauroux à la Foncière Logement, pour un euro et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

34 - FINANCEMENT DE L'INGÉNIERIE DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (P.N.R.U.)

La Communauté d'Agglomération Castelroussine a été chargée d'assurer le suivi quotidien et la coordination des différentes phases d'étude et de réalisation pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages signataires du Programme National de Rénovation Urbaine.

Le Conseil Municipal accepte de verser à la Communauté d'Agglomération Castelroussine le fonds de concours de la Ville pour l'année 2008, soit la somme de 18 400 €.

35 - PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (P.N.R.U.) - ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal accepte de verser à la Communauté d'Agglomération Castelroussine une subvention de 6 272 euros.

36 - ALIMENTATION DU RÉSEAU HTA CAP-SUD - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF

Le Conseil Municipal autorise ERDF à procéder à la pose de câbles HTA souterrains sur la parcelle cadastrée section CW n° 173 et chemin rural du Champ Bossu et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

37 - CENTRE COLBERT - ACQUISITION DE PARCELLES À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE EN VUE DE LEUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Afin d'assurer la réglementation en matière de circulation et de stationnement, le Conseil Municipal autorise l'acquisition, pour un euro, des parcelles cadastrées section BL n° 403, 841 et 843, en vue de leur incorporation dans le domaine public et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

38 - CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL AVEC LE CLUB DES AMIS CYCLOS DE CHÂTEAURoux

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition, à compter du 1er janvier 2009, d'une salle, rue des Belges, au profit du Club des Amis Cyclos de Châteauroux, moyennant une participation annuelle aux charges de fonctionnement, soit une redevance de 20 € / m² et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

39 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PARCS ET JARDINS EN RÉGION CENTRE

Compte tenu du patrimoine espaces verts de la Ville de Châteauroux, notamment ses parcs, (Capucins, Cordeliers, Jardin Public) le Conseil Municipal accepte d'adhérer à l'Association des Parcs et Jardins en Région Centre. Le montant annuel de la cotisation est de l'ordre de 40 euros (tarif 2008).

40 - PRESTATIONS D'ENTRETIEN MÉNAGER - APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 : RECTIFICATIF À LA DÉLIBÉRATION DU 24 SEPTEMBRE 2008

Le Conseil Municipal confirme le pourcentage d'augmentation à 17 %.

41 - MARCHÉ DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - APPROBATION DE L'AVENANT N° 5

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 5 représentant une moins value de 5 788,60 euros H.T. et autorise M. le Maire à le signer.

Le Maire,

Jean-François MAYET